



Le bataillon scolaire et L'Espérance

La défaite de la France face à la Prusse en 1870 a laissé, dans toute la société française, un profond sentiment d'amertume et un vif esprit de revanche.

C'est pour donner corps à cet état d'esprit que les lois Jules Ferry sur l'école primaire, votées en 1881-1882 sous la III^e République, tout en rendant l'école gratuite, instituèrent les bataillons scolaires. Organisés dans le cadre de l'école publique par un décret du 6 juillet 1882 :

« Tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire ou toute réunion d'écoles publiques comptant de deux cents à six cents élèves, âgés de douze ans et au-dessus pourra, sous le nom de bataillon scolaire, rassembler ses élèves pour les exercices militaires pendant toute la durée de leur séjour dans les établissements d'instruction. Le bataillon scolaire ne pourra être armé que de fusils conformes à un modèle adopté par le Ministre de la Guerre. Ces fusils, devront présenter les trois conditions suivantes : n'être pas trop lourds pour l'âge des enfants, comporter tout le mécanisme du fusil de guerre actuel, n'être pas susceptibles de faire feu, même à courte portée. Les fusils seront déposés à l'école. Pour les exercices du tir à la cible, les élèves des bataillons scolaires, âgés de 14 ans au moins et que l'instructeur en chef aura désignés comme aptes à y prendre part, seront conduits au stand ou au champ de tir et y seront exercés avec le fusil scolaire spécial. »

Au Vésinet, c'est le maire Jean Laurent qui fut chargé de l'application de ce décret. Jean Laurent (1811-1889), ancien restaurateur réputé du rond-point des Champs-Élysées, installé au Vésinet d'abord comme villégiateur puis, à demeure comme rentier, devenu conseiller municipal puis adjoint d'Alphonse Pallu, succéda à ce dernier comme maire de 1879 à 1887. Il dut prendre très à cœur la mise en

place d'un bataillon scolaire dans notre commune puisqu'il l'équipa et l'arma à ses frais, supportant pendant plusieurs années la solde du « sergent instructeur ». Ce bataillon fort de quarante élèves, pratiquait des exercices de tir, défilait lors des manifestations officielles ou, par exemple, lors des obsèques d'Etienne Pallu en 1895.

Au cours des années 1890, l'engouement semblait passé, les critiques se faisant de plus en plus virulentes au sein du corps enseignant et les dépenses engendrées par les bataillons grevant le budget des communes. De nombreux bataillons scolaires se muèrent alors en Sociétés de gymnastique.

Ce sera le cas au Vésinet avec la création de l'Espérance. Première Société sportive du Vésinet, cette société de gymnastique et de tir, dont la fondation fut approuvée par arrêté préfectoral du 30 juin 1887, avait son siège au gymnase municipal aussi appelé « salle des fêtes » construit en 1883, près de l'école de garçons, de l'autre côté de l'avenue des Pages, à l'emplacement de la cour de la Poste actuelle.

Cette société sportive ne cachait pas son objectif de préparation militaire. Il s'agissait de « donner aux jeunes hommes une bonne condition physique, des rudiments de manœuvres militaires et une solide préparation au maniement du fusil ». Le nom même de L'Espérance évoquait l'espoir de reconquérir un jour les territoires laissés en 1870 aux mains de l'ennemi prussien. La présence de l'Orphelinat des Alsaciens-Lorrains sur le territoire de la commune, les petites coiffes noires de ses jeunes pensionnaires, étaient là pour entretenir ce sentiment de revanche.

Jean-Paul Debeauvais, Société d'Histoire du Vésinet

« De nombreux bataillons scolaires se muèrent alors en Sociétés de gymnastique. »



Le bataillon scolaire défile sur la place de l'Eglise vers 1890. [AD. 5Fi 79].



Médailles du bataillon scolaire du Vésinet [SHV].



Médaille de la société de gymnastique et de tir « L'Espérance du Vésinet ». [Collection particulière].